

Compte-rendu

Comité de Pilotage Bassins versants de la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise amont

Lundi 14 Octobre 2024

Présents :

Daniel JOLLIT	SERTAD/CC Haut Val de Sèvre – Président
Philippe CACLIN	SERTAD – Vice-Président / CC Mellois en Poitou – Vice-Président
Michel CHANTREAU	SERTAD – Vice-Président / Régie Eau Potable CC Haut Val de Sèvre – Président
Gilles PICHON	Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud / Syndicat de Lezay
Bruno LEPOIVRE	CLE du SAGE Sèvre Niortaise – Marais Poitevin
Mélaïne AUCANTE	Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB)
Benoit TEXEREAU	Cellule de coordination régionale Re-Sources - Animateur
Laurence LACOUTURE	DREAL Nouvelle-Aquitaine
Alexis COCHARD	Direction Départementale des Territoires 86 (DDT 86)
Thierry GRELIER	Direction Départementale des Territoires 79 (DDT 79)
Audrey PILLET	ARS Nouvelle-Aquitaine - Niort
Marion BEAUVALLET	Conseil Départemental des Deux-Sèvres - Service foncier
Juliette REBRASSÉ	Grand Poitiers Communauté Urbaine – Animatrice Re-Sources Varenne
Carole COQUEBLIN-GUERIN	Communauté de communes Haut Val de Sèvre
Guillaume MICHEL	Communauté de communes Haut Val de Sèvre
Maxence GIRAULT	Régie eau Haut Val de Sèvre
Mathieu SAVATIER	Régie eau Haut Val de Sèvre
Julien GRIGORCIUK	SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine
Samuel CHARPENTEAU	SMBVSN – Technicien rivières
Justine VIDAL	CEN Nouvelle-Aquitaine
Christian DUPUIS	Deux-Sèvres Nature Environnement
Olivier DELIGNERE	CPIE de Gâtine Poitevine
Frédéric LAREUZE	SAFER Nouvelle-Aquitaine
Mickaël MADIER	FD CUMA 79
Nicolas PUGEAUX	Négoce Agricole Centre Atlantique (NACA)
Mathieu GUIBERTEAU	Chambre Interdépartementale d'agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres
Morgane MORANDEAU	BIO Nouvelle-Aquitaine
Antoine GROSBOIS	APAD Centre Atlantique
Frédéric GIRARD	CAVEB – Exploitant agricole
Océane COUFFIN	ELVEA 79

Anne-Lise DESMIER	Sèvre et Belle
Mickael FAZILLEAU	TERRENA
Julie XARDEL	SERTAD – Direction
Eric BAZIREAU	SERTAD – Chargé de mission qualité
Adrienne CAMARERO	SERTAD – Animatrice générale des programmes d'actions
Paul LAÏCHOUR	SERTAD – animateur agricole
Johann BAUDRY	SERTAD – animateur agricole
Marceline MIT	SERTAD – Technicienne SIG et données

Excusés :

Floriane GICQUIAUD	SERTAD – Vice-Présidente
Mylène PROUST-COTTANCEAU	Régie eau Haut Val de Sèvre
Laureen POUPIER	DRAAF Nouvelle-Aquitaine
Coralie DENOUES	Conseil Départemental des Deux-Sèvres – Présidente
Jérôme ROUSSEAU	Conseil départemental 79
Didier PROUST	Vice-président à la CC Haut Val de Sèvre
Jean-Luc AUDÉ	Chambre d'agriculture 79/17 – Elu
Carine PASSELANDE-CATALA	Chambre d'agriculture 86
Céline CELERAU	CER France
Laurent MONNET	APAD – CIVAM – Administrateur – Exploitant agricole
Nicolas MOGUEN	SAFER Nouvelle-Aquitaine

Ordre du jour :

► Actualités

- 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Nouvelle convention Re-Sources 2023-2028
- Stratégie Régionale Etat 2023-2027 sur les captages dégradés

► Point sur la qualité de l'eau

► Bilan des actions et prévisionnel pour 2025

- Accompagnement agricole
- Protection des zones sensibles
- Gestion intégrée de la ressource en eau / Animation
- Suivi de la qualité de l'eau
- Communication

► Echanges

Daniel JOLLIT, président du SERTAD, introduit la réunion en annonçant notamment l'intégration au SERTAD du Syndicat d'eau de Lezay au 1^{er} janvier 2025. Philippe CACLIN, vice-président du SERTAD, introduit la réunion.

L'objectif du COPIL est la validation des actions prévisionnelles pour 2025 en s'appuyant sur les actions réalisées jusqu'à présent. Trois éléments importants sont à considérer pour 2025 :

- ce sera la dernière année du contrat territorial 2023-2025 et la dernière année de la stratégie territoriale 2020-2025. Cela suppose un bilan-évaluatif des 6 années et, possiblement, la reprogrammation d'un nouveau contrat ;
- cette année sera également marquée par le passage du 11^{ème} au 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau. Les évolutions seront connues en fin d'année donc les fiches actions seront amenées à évoluer ;
- enfin, la cellule d'animation connaîtra des mouvements de personnels. Johann Baudry, animateur agricole, ne sera plus en poste au SERTAD à partir du 1^{er} novembre. Un recrutement est en cours pour son remplacement. Marceline Mit, responsable adjointe, ne sera plus en poste à partir du 1^{er} décembre et ses missions seront réparties en interne vers des agents du SERTAD. Un recrutement pourrait avoir lieu dans le courant de l'année prochaine.

Afin de recueillir l'avis des membres du COPIL sur les actions du contrat, un tableau listant les actions du contrat et le prévisionnel pour 2025 a été fourni à chacun. L'objectif est d'avoir régulièrement un retour sur les actions pour d'éventuels ajustements au fur et à mesure. Ensuite, il s'agit également de recueillir des premiers éléments en vue de la programmation du futur contrat territorial. Enfin, ces avis pourront guider d'éventuels arbitrages au regard du contexte pour 2025 (bilan-évaluatif et reprogrammation, passage au 12^{ème} programme et mouvements de personnels).

1 Actualités

► 12^{ème} Programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne :

Méline AUCANTE (AELB) indique que malgré les rumeurs, l'AELB n'a pas de problème financier. La dernière année du 11^{ème} programme est même celle qui a vu le plus gros engagement financier. Les dernières années étaient dopées par le montant du plan de résilience donc ça va baisser un peu en 2025, mais montera ensuite en puissance au fil des années à venir. Les modalités du 12^{ème} programme seront définitivement votées le 14/11 prochain. Ce programme a été cadré sur la base du SDAGE ainsi que sur le Plan Eau du Gouvernement. L'outil « Contrat territorial » sera remplacé par un « Accord de territoire ». Il y a volonté de faire plus de liens entre le petit et le grand cycle de l'eau. A horizon 2027, il devra y avoir une mise en place de délimitation ZPAAC (condition pour bénéficier des aides de l'AELB).

► Nouvelle convention Re-Sources 2023-2028 :

Benoît TEXEREAU (Cellule régionale Re-Sources) présente les 4 grandes évolutions de la nouvelle convention Re-Sources et notamment l'intégration du réglementaire en articulation avec le volontaire.

► Stratégie Régionale Etat 2023-2027 sur les captages dégradés :

Laurence LACOUTURE (DREAL) indique qu'il y a 243 captages AEP dégradés en Nouvelle-Aquitaine dont 79 sont identifiés comme prioritaires. Au niveau européen, la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) **impose que les eaux brutes des captages AEP prioritaires respectent les normes de qualité des eaux distribuées, d'ici 2027** (teneur en : NO₃ < 50 mg/l - pesticide < 0,1 µg/l - total des pesticides < 0,5 µg/l). Pour les territoires présentant une inertie du milieu, si cet objectif sur les eaux brutes n'est pas atteint, il sera important de montrer que des **actions fortes, avec un engagement massif de la**

profession agricole, ont été mises en place afin d'éviter le contentieux européen. Au niveau national, une stratégie interministérielle a été mise en place en ce sens via le Plan Eau Etat. Déclinée en Nouvelle Aquitaine, elle préconise la mise en place de "Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE)" partout où les résultats des programmes volontaires Re-Sources sont insuffisants".

Zoom sur les Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) :

La démarche comporte 3 phases. La première est la délimitation de la zone d'action (ZPAAC), condition pour les financements des Agences de l'eau et de la Région sur le programme Re-Sources, qui doit être mise en place d'ici 2027 avec un engagement fort des acteurs locaux de chaque territoire.

Thierry GRELIER (DDT 79) ajoute que la délimitation ZPAAC est plus ou moins facile à réaliser en fonction des territoires. En général, elle se base sur la limite de l'AAC ramenée au contour des ilots entiers. Ce procédé est plus facile à réaliser sur des petites AAC (La Chancelée par exemple).

Alexis COCHARD (DDT 86) indique que sur la Varenne, le travail sera initié en 2026 pour prendre l'arrêté avant fin 2027.

Mathieu GUIBERTEAU (CIA 17-79) s'interroge sur la superposition entre la Varenne et la Corbelière et si les arrêtés peuvent également se superposer. Alexis COCHARD répond qu'il y aura peut-être un arrêté pour la zone en superposition et d'autres pour les zones non superposées.

Thierry GRELIER (DDT 79) ajoute qu'il est important, lors de la délimitation de la ZPAAC, de porter à connaissance les stratégies foncières locales.

2 Point sur la qualité de l'eau

► Touche Poupard :

Marceline MIT (SERTAD) présente les résultats de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Touche Poupard.

► Sèvre Niortaise amont :

Marceline MIT (SERTAD) présente les résultats de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont.

3 Bilan des actions et prévisionnel pour 2025

► Actions agricoles :

Accompagnement individuel :

Antoine GROSBOIS (APAD) présente brièvement le but de l'outil de diagnostic de l'APAD. Paul LAÏCHOUR (SERTAD) demande au comité de pilotage s'il s'oppose à la prise en charge financière de ce diagnostic dans le cadre du contrat territorial. En l'absence d'opposition, l'utilisation de ce diagnostic est validée.

Concernant les MAEC, Paul LAÏCHOUR indique qu'il y a une volonté de poursuivre en 2025. Sur la Touche Poupard, la dynamique est très bonne. En atteste la carte des parcelles engagées en 2023 et 2024 sur

le territoire. Sur la Sèvre Niortaise amont, la dynamique a été beaucoup moins bonne, avec une grosse enveloppe financière disponible qui n'a été que peu mobilisée. La différence entre les deux territoires peut s'expliquer par une typologie des fermes très différente.

Accompagnement collectif et expérimentations :

Johann BAUDRY (SERTAD) présente les différentes actions collectives et expérimentations en cours. Justine VIDAL (CEN N-A) demande s'il est possible de connaître la participation à ces différentes journées afin de donner des éléments pour la priorisation des actions.

Johann BAUDRY (SERTAD) invite les membres du COPIL à se tourner vers le bilan d'activités annuel afin d'avoir des précisions sur les journées. Il souligne néanmoins que la participation est très variable d'une action à l'autre et qu'il reste difficile de mobiliser le public agricole.

Etudes :

Paul LAÏCHOUR mentionne l'étude sur la couverture des sols qui a lieu sur le bassin versant du Pamproux identifié comme zone d'actions prioritaire. Cette étude a eu lieu sur la période automne/hiver 2023/2024 et est actuellement en cours sur la période automne/hiver 2024/2025. Les résultats de la première étude ont été présentés lors d'une visioconférence le 27 juin dernier. Le projet pour 2025 est de réaliser cette étude sur une 3^{ème} période lors de l'automne/hiver 2025/2026.

Guillaume MICHEL (CC Haut Val de Sèvre) présente l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une démarche de type Terres de Sources. Cette étude est portée par la CC Haut Val de Sèvre dans le cadre de son PAT, par le SERTAD et le SECO dans le cadre de leurs contrats territoriaux Re-Sources, et par Niort Agglo dans le cadre de son PAT et de ses CT Re-Sources. L'étude d'opportunité a été menée de début 2024 à l'été 2024 et a abouti au souhait de poursuivre le travail. L'étude de faisabilité va donc débuter à l'automne 2024 et doit permettre d'élaborer la stratégie de mise en œuvre de la démarche : planification des actions, modèle économique, gouvernance, montage juridique et financier, etc.

► **Protection des zones sensibles :**

Aménagement foncier Touche Poupard :

Marion BEAUVALLET (CD 79 – Service Foncier) présente l'avancement de la procédure d'aménagement foncier sur la Touche Poupard. En 2025 débutera la phase opérationnelle du projet avec la mission du géomètre. 2 délibérations sont à prendre, la première le sera lors de la commission de novembre.

Thierry GRELIER (DDT 79) mentionne que ce projet facilitera la délimitation de la ZPAAC qui sera à faire.

Mathieu GUIBERTEAU (CIA 17-79) interroge sur les objectifs d'acquisition. Adrienne CAMARERO (SERTAD) indique qu'ils sont de 100 ha en maîtrise, c'est-à-dire en acquisition foncière ou par la mise en place d'Obligations Réelles Environnementales (ORE). Marion BEAUVALLET complète que ce chiffre est à mettre en perspective avec la surface totale du territoire et que comparativement cela représente une faible proportion (environ 4 200 ha de SAU soit 2,4 %).

Frédéric LAREUZE (SAFER) indique que le SERTAD a une convention avec la SAFER pour la maîtrise du foncier. Il ajoute qu'il faut faire comprendre la démarche aux exploitations et aux propriétaires afin de réaliser les procédures à l'amiable. Le foncier reste une démarche longue, il faut aider les gens à se projeter. Il explique également la différence entre acquisition foncière et réserve foncière : dans le cas d'une acquisition foncière le SERTAD est propriétaire et peut mettre en place des BRCE, dans le cas d'une mise en réserve, la SAFER reste propriétaire de la parcelle dont la vocation est de servir à faire des échanges avec des parcelles en zones sensibles. Marion BEAUVALLET ajoute que les surfaces en réserve vont servir lors de l'aménagement foncier.

Michel CHANTREAU indique que la Régie Eau Potable de la CC Haut Val de Sèvre a budgétisé 100 000€ pour des acquisitions foncières et le même montant pour des mises en réserve. Frédéric LAREUZE ajoute qu'il est effectivement important d'avoir un budget disponible pour être réactif quand il y a des opportunités d'acquisition, et interpelle l'Agence de l'eau sur le nécessaire soutien aux collectivités notamment pour la réalisation de réserves foncières.

Méline AUCANTE (AELB) mentionne que des montants importants ont été prévus dans le contrat territorial pour de l'acquisition foncière. Les modalités ont été retravaillées dans le cadre du 12^{ème} programme et les taux de financement de l'acquisition foncière devraient augmenter.

Protection des gouffres :

Adrienne CAMARERO rappelle qu'il y a 63 gouffres inventoriés sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont dont 25 désignés comme prioritaires. Une étude a eu lieu en 2021 sur 5 d'entre eux. Pour 2025, il s'agit de poursuivre les rencontres avec les exploitants et les propriétaires en fonction des priorités et des opportunités ainsi que préciser la conception des dispositifs de protection avec l'aide d'un bureau d'études. Dans cette phase de conception, de nombreuses discussions ont lieu avec les parties prenantes.

Sur le gouffre Puits de Luché (G44) à Chiré, commune de Saint-Sauvant, une méthodologie a été élaborée avec l'aide de la structure Déjà-Là pour appliquer le dialogue territorial à un gouffre. L'objectif serait de dérouler cette méthodologie pour la tester et s'en inspirer pour la suite.

Le travail s'est poursuivi sur le gouffre du Patureau (G26) à Lusignan. Des aménagements ont été élaborés par le bureau d'études Eris Environnement et toutes les personnes concernées ont donné leur accord (intervention sur leurs parcelles ou vente au syndicat). Bien que le Lycée agricole soit un établissement public, les parcelles sont du ressort du domaine privé, une Déclaration d'Intérêt Général est donc indispensable pour réaliser les travaux. De plus, une enquête publique sera nécessaire, ce qui rallonge les délais et augmente les coûts du projet. Afin d'anticiper ce sujet pour les autres gouffres, une DIG incluant plusieurs gouffres sera réalisée pour les Deux-Sèvres et une autre pour la Vienne. Philippe CACLIN indique que c'est plus compliqué pour le SERTAD par rapport aux syndicats de rivière, ayant la compétence GEMAPI, qui peuvent demander une DIG globale.

Concernant le gouffre du Pré des Robines (G49) à Chenay, 6,36 ha ont été acquis et sont actuellement loués à une exploitation en AB via un BRCE avec le SERTAD. De plus, le CEN-NA est en cours d'acquisition d'une parcelle d'1,82 ha. Enfin, un stock foncier en réserve a été constitué à proximité ou à l'intérieur du bassin versant du gouffre pour des échanges ultérieurs avec des parcelles au droit du gouffre afin de réaliser des aménagements (haies, bandes enherbées et zone tampon humide artificielle). Les négociations sont en cours avec l'intervention de la SAFER. Sur cette commune, des négociations ont également lieu pour des échanges de parcelles pour la protection du gouffre du Souci Bourdin (G48).

Justine VIDAL (CEN N-A) ajoute que 12 ha ont été acquis par le CEN et qu'une autre parcelle va être acquise en zone de gouffre mais avec un financement hors du cadre du contrat.

Protection de la Prairie Mothaise :

Marion BEAUVALLET (CD 79) rappelle qu'une ZPENS a été mise en place par le Conseil Départemental. 37.5 ha sont en cours d'acquisition dans ce cadre. Des travaux seront ensuite à réaliser, notamment la mise en place de clôtures, la plantation de haies et la remise en herbe de parcelles en maïs. Frédéric LAREUZE ajoute que le dossier global représente 160 ha (dont 37.5 ha attribués au CD 79) et va possiblement permettre l'installation de 4 exploitants.

Justine VIDAL indique que le CEN N-A s'est désengagé de la zone mais a maintenu son observatoire photographique jusqu'à cette année. Les résultats de cette année semblent montrer une perte du patrimoine arboré.

Projet ACTE :

Olivier DELIGNIERE (CPIE de Gâtine Poitevine) présente le projet ACTE mené sur le Pamproux, zone prioritaire d'actions.

Bilan des acquisitions et réserves foncières :

Adrienne CAMARERO présente le bilan chiffré des acquisitions et réserves foncières réalisés par le SERTAD.

► **Gestion intégrée de la ressource en eau / Animation :**

Suivi de la qualité de l'eau :

Bruno LEPOIVRE (CLE du SAGE Sèvre Niortaise) demande si la liste des molécules recherchées évolue ? Marceline MIT répond qu'effectivement cette liste est mise à jour tous les ans selon ce qui est proposé par les laboratoires et les informations collectées sur l'utilisations des produits phytosanitaires (BNVD notamment).

Gestion du contrat :

Adrienne CAMARERO précise que 2025 sera la dernière année du contrat territorial et qu'il faudra donc songer à la reprogrammation avec deux possibilités : la réalisation d'un bilan évaluatif en cours d'année 2025, qui ne sera pas sans impact sur la possibilité de réaliser des actions sur cette dernière année mais permettra un lancement d'un nouveau contrat dès 2026, ou la réalisation d'un bilan évaluatif lors d'une année « intercontrat » en 2026.

Adrienne CAMARERO précise que 2025 sera la dernière année du contrat territorial et qu'il faudra donc songer à la reprogrammation avec deux possibilités : soit réaliser le bilan-évaluatif et la reprogrammation en cours d'année 2025, ce qui ne sera pas sans impact sur la possibilité de réaliser des actions sur cette dernière année mais cela permettrait le lancement d'un nouveau contrat dès 2026, une option plutôt favorable au maintien de la dynamique en cours, soit décaler la reprogrammation lors d'une année « intercontrat » en 2026.

► **Communication :**

Johann BAUDRY indique que cette année, une stagiaire a été recrutée afin de réaliser un travail sur les panneaux d'informations sur l'AAC de la Touche Poupard. Son stage a notamment consisté à dresser un inventaire des panneaux existants et à renouveler, ainsi qu'à rencontrer les partenaires du territoire. Audrey PILLET (ARS) ajoute que l'inspection réalisée par l'ARS il y a quelques semaines mentionne que les panneaux ne sont pas conformes, notamment du fait d'informations réglementaires manquantes. Le rapport de cette inspection sera bientôt envoyé au SERTAD.

► **Prévisionnel 2025 :**

Adrienne CAMARERO présente le budget prévisionnel 2025.

4 Echanges

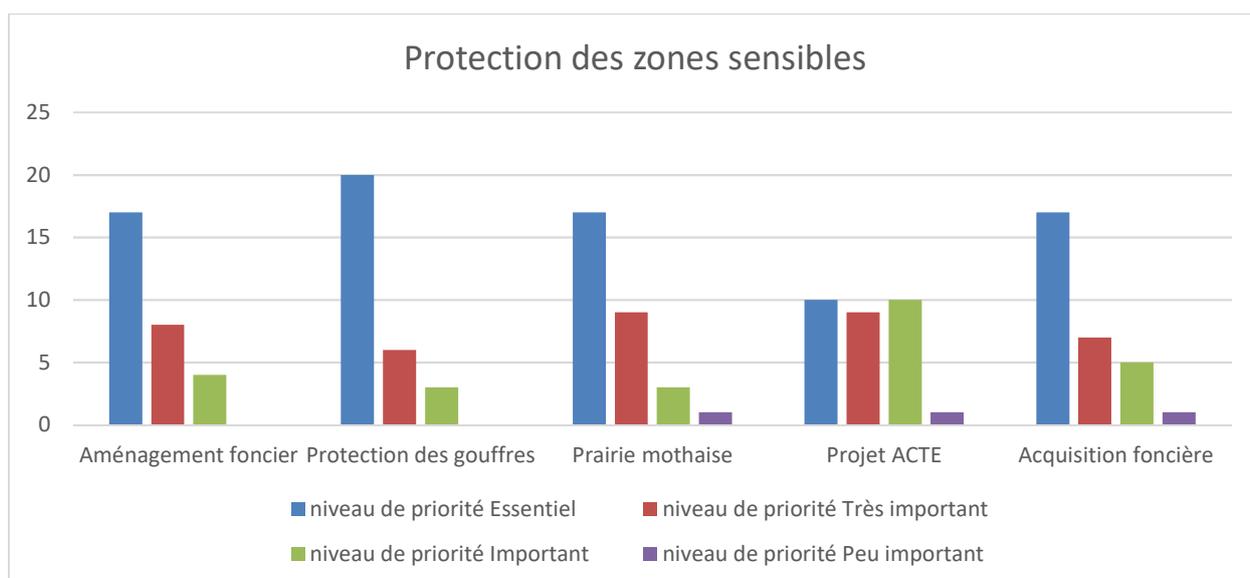
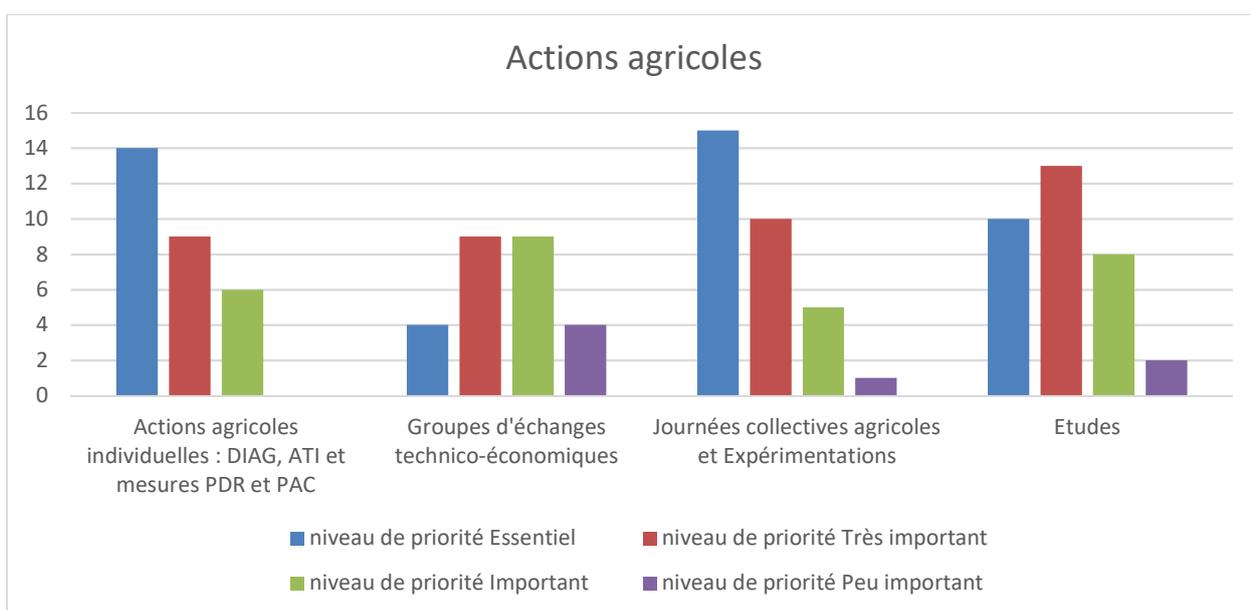
Philippe CACLIN conclut qu'il est important de mener des actions dans la continuité et ainsi éviter des années « blanches ».

Méline AUCANTE (AELB) qu'il n'y a pas de contrainte majeure sur les financements des actions. Dans la logique d'un programme d'action qui s'inscrit dans la continuité, un bilan évaluatif trop conséquent ne sera pas imposé.

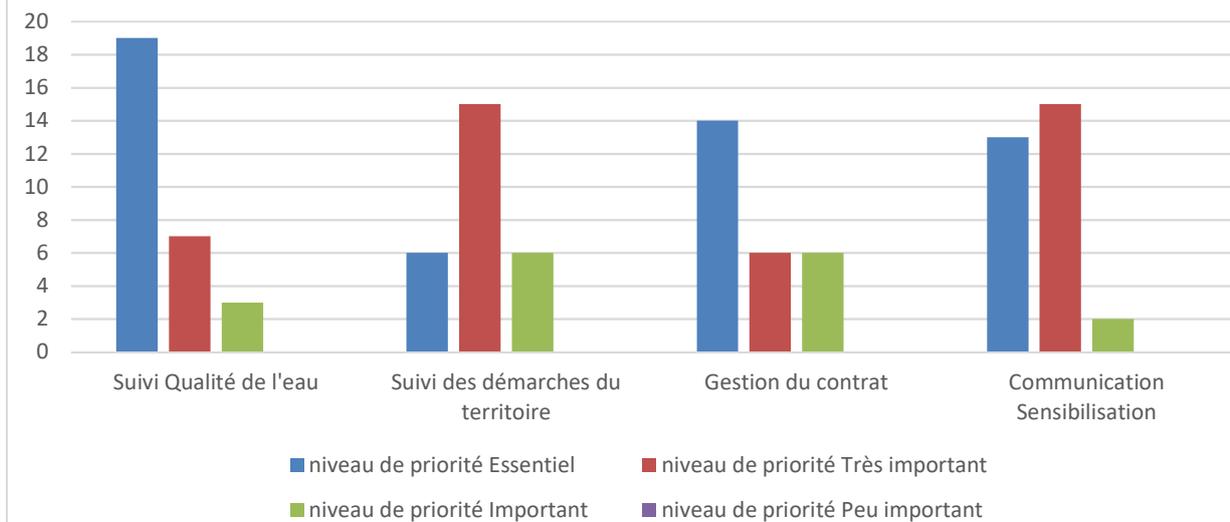
Retours sur les questionnaires

Ci-dessous figurent une mise en graphique des avis exprimés sur les questionnaires concernant le niveau de priorité des différentes actions présentées puis toutes des remarques recueillies.

Ces éléments serviront pour les ajustements en 2025, le bilan des actions du contrat 2020-2025 ainsi que pour la programmation d'un nouvel accord de territoire.



Gestion intégrée de la ressource en eau



Recueil des remarques relevées sur les questionnaires

Actions agricoles	Remarques, suggestions, leviers, freins...
Actions agricoles individuelles : DIAG, ATI et mesures PDR et PAC	DIAG et ATI très importants même si mobilisation variable. "Engagement" MAEC en baisse sur le territoire plus questionnement sur l'impact (évoqué lors de précédent COPIL)
	Population à convaincre
	Essentiel pour nécessité d'accompagner transition des pratiques
	Diagnostic individuel = sur mesure pour l'exploitation agricole
	Difficulté de mobiliser individuellement
	L'agriculture et peut-être encore plus l'élevage est essentiel à la purification de l'eau dans les zones non exploitable matériellement
	Simplifier les diag
	Identifier (connaître) les exploitations diagnostiquées
Promotion de l'ACS + (sauf glypho bien qu'utiliser modérément)	
Groupes d'échanges technico-économiques	Sur les thèmes : à voir avec les partenaires ? intérêt de l'action qui dépendra du sujet
	C'est quoi ???
	Frein : partage de données
	?
	Ce type de groupes permettrait d'aller au bout de l'animation collective et des expériences
	Pour autant essentiel mais besoin d'un cadre concret et formalisé pour se prononcer
	Allier mode d'exploitation et économique
	Accompagner les évolutions des pratiques pour éviter les freins liés à la rentabilité économique.
	Mobilisation difficile toujours un peu les mêmes agriculteurs
Domage qu'il n'y ait pas de dynamique de groupe. A impulser ?	
Peut-être un besoin de travail "filières" auprès de producteurs	
Journées collectives agricoles et Expérimentations	Amplifier le partage d'expérience
	Important de maintenir des cycles d'expérience / journée sur les territoires
	Importance de l'engagement sur le terrain pour convaincre les acteurs
	Favorise émulation
	Si permet changement des pratiques
	Important de poursuivre si 15/20 personnes
	Essoufflement de la mobilisation d'une manière générale de ce volet collectif agricole pour autant essentiel à maintenir

	Bien, mais problème de mobilisation des exploitants s'ils ne se sentent pas concernés directement et disponibilité suivant la météo et interventions dans les champs
	Parler un peu plus de la silphie
	Accompagner les agriculteurs à l'évolution des pratiques favorables à la qualité de l'eau
	Monter en compétences les équipes terrain et exploitants
	Les journées techniques et expérimentations qui mobilisent et même groupe d'agriculteurs sur plusieurs séances sont à prioriser
Etudes	Actions prioritaires si elles se traduisent en actions concrètes avec moyens adaptés
	Etude envily : informations que cela apporte nécessaire/très importante pour apporter un accompagnement efficace sur le territoire
	Déjà vécu Résalis en attente des résultats. Beaucoup de temps déjà passé sur sujet similaire
	Meilleure connaissance pour meilleure stratégie. Vision d'avenir, grande ampleur à l'échelle territoriale et filière
	Etude terre de sources plus floue en terme d'impact et de pas de temps sur les résultats vis-à-vis de la qualité de l'eau
	S'assurer que la production locale doit être cohérente techniquement et économiquement
	Essai à transformer enjeu territorial
Questionnement sur la pertinence de créer un nouveau label ?	
Zone libre	Nouveauté : connaissance des sols. Etablir des diagnostics de fertilité des sols pour mieux conseiller (type espèces couverts, biostimulants, adaptation de la fertilisation...)
	Démarrage des analyses/diagnostic automne 2024 (nb:30) (bactéries, champignons...)
	Est-ce une démarche finançable (en partie) ?
Protection des zones sensibles	Remarques, suggestions, leviers, freins...
Aménagement foncier	Indispensable
	Essentiel pour faire face aux problèmes qualité
	Le nerf de la guerre
	Vu le point d'avancement => à poursuivre
	Pas toujours bien compris et expliqué au monde agricole
Protection des gouffres	La procédure DIG est un argument pour une année de transition en 2026
	Approche de DIALTER intéressante
	Quels coûts liés à la protection des gouffres par rapport à la quantité d'eau qui passe par ces gouffres ?
	Oui, mais en prenant en considération les pratiques et réglementations agricoles
	S'assurer des pratiques agricoles au plus près des zones de captage
Prairie mothaise	Au top
	Protection des ZH
	Action déjà en cours
	Prairie Mothaise n'est pas forcément une zone prioritaire vis-à-vis des acquisitions du SERTAD
	Aides pour les éleveurs !!
	Encourager les productions locales, l'installation de nouveaux agriculteurs

Projet ACTE	Bien, mais encore du mal à voir l'apport
	Idem autres études, intéressant si ça se traduit par des actions concrètes
	Entretien avec Néolis ? (2 silos dans le secteur)
	Intéressant pour ouvrir de nouvelles perspectives de dynamique du territoire avec l'approche "mixte" autour de la qualité (AEP+milieu)
	Cf stratégie territoriale
	Selon aboutissement de la démarche
Acquisition foncière	?
	A voir comment on gère la réserve. Prudence sur financements SAFER
	Ingérable car beaucoup d'agriculteurs serait ouvert à l'échange de terre
	Touche Poupard : plus clair sur les objectifs fonciers que la Sèvre
	Pourquoi ne pas essayer de mobiliser les exploitants ou propriétaires plutôt que de leurs subtiliser les terres !!!
	Continuer à saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent
Zone libre	Il me semble que les autres CT Re-Sources ne distinguent pas la mise en réserve des acquisitions, les financements sont communs.
	Foncier : levier majeur apportant une maîtrise directe et de long terme
Gestion intégrée	Remarques, suggestions, leviers, freins...
Suivi Qualité de l'eau	OK
	Faire une présentation plus détaillée du volet phyto en COFIL en détaillant les molécules interdites et métabolites non-pertinents
	Analyses ++ Restitution -
	Meilleure connaissance du territoire et ses spécificités pour adapter au mieux les actions
	Oui mais prendre en compte les relevés hydrologiques exceptionnels de l'année 2024
Suivi des démarches du territoire	Suivi bien, rechercher autres... (produit pharmaceutique)
	Quelles sont ces démarches ?
	Peu d'éléments pour juger
Gestion du contrat	Peu de détails pour juger
	Pas d'affolement !
	Temps administratif conséquent frein à l'action concrète
Communication Sensibilisation	Déroulement actions 2025 => bilan reprogrammation ? Capacité à le faire ?
	Bien, on pourra discuter de stratégie com/sensibilisation car les modalités 12ème programme évoluent positivement
	Beaucoup d'élus, d'agriculteurs, n'ont pas conscience, la connaissance du fonctionnement du cycle de l'eau et des éléments qui le perturbent
	Peut-être cibler la communication sur certains publics ? Ou à combiner avec la communication d'autres acteurs ?
Zone libre	Très important pour sensibiliser le grand public
	Bravo, vos COFIL sont toujours très complets !
	Merci pour la présentation